



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
13 mai 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 18 de la liste préliminaire*
Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la conférence d'examen de 2008

Conseil économique et social
Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire**
Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, établi par le Président du Conseil (New York, 14 et 15 avril 2014)

I. Introduction

1. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED s'est tenue les 14 et 15 avril 2014 à New York. Elle avait pour thème général « Cohérence, coordination et coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 ». Le Vice-Secrétaire général de l'ONU a prononcé le discours d'ouverture, qui a été suivi de déclarations faites au nom du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, du Comité conjoint du développement de la Banque mondiale/FMI, du Comité monétaire et financier international du FMI et de l'OMC.

2. La réunion comprenait un débat ministériel, deux débats thématiques et un dialogue multipartite, qui ont chacun été suivis d'un débat interactif. Le débat ministériel avait pour thème « Situation et perspectives de l'économie mondiale ». Les débats thématiques portaient sur la mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement durable et le partenariat mondial pour le développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Le dialogue multipartite sur l'action à mener à l'avenir a porté sur ces

* A/69/50.

** E/2014/1/Rev.1, annexe II.



trois thèmes. Les participants étaient saisis d'une note du Secrétaire général (E/2014/53) contenant des informations générales et des pistes de réflexion propres à nourrir les débats.

3. La réunion a été précédée de consultations et réunions préparatoires auxquelles ont participé le Bureau du Conseil économique et social et les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et des fonctionnaires de haut rang de l'OMC et de la CNUCED. L'ordre du jour et l'organisation générale de la réunion ont été débattus et approuvés lors de ces consultations et réunions.

4. Lors du débat ministériel, trois ministres, deux gouverneurs de banques centrales et une commissaire européenne ont pris la parole. Un grand nombre d'administrateurs et d'administrateurs suppléants des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont assisté à la réunion. Y ont également pris part de hauts responsables gouvernementaux spécialistes des questions financières, des affaires étrangères et de la coopération au service du développement, ainsi que de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, y compris les principales institutions concernées. Des représentants de la société civile et du monde des affaires ont activement participé à la réunion.

II. Ouverture de la réunion spéciale de haut niveau

5. Le Président du Conseil économique et social, M. Martin Sajdik (Autriche), et le Vice-Secrétaire général ont fait des déclarations lors de la séance d'ouverture.

6. Le Président du Conseil économique et social a souhaité la bienvenue aux participants et souligné que la réunion avait lieu à un moment décisif, alors que l'ONU s'employait à définir à New York le programme de développement pour l'après-2015. Il a commencé par noter que, d'après la grande publication de l'ONU, intitulée « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2014 », le produit mondial brut devait s'accroître de 3 % en 2014. Certains pays européens demeuraient en situation difficile, avec un taux de chômage pouvant atteindre 27 % et dépasser 50 % chez les jeunes. Un chômage structurel extrêmement élevé existe également en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, et touche tout particulièrement les jeunes. Le Président a également rappelé que le programme de développement pour l'après-2015 nécessiterait un cadre de financement global qui garantisse la mobilisation de toutes les sources de financement et leur utilisation efficace au service du développement durable. Il a fait observer que les travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable devraient influencer de façon décisive les débats intergouvernementaux portant sur le financement du développement dans le cadre du programme pour l'après-2015 et précisé qu'une stratégie globale de financement devrait intégrer toutes les sources de financement, publiques et privées, nationales et internationales. À terme, cependant, le développement de la plupart des pays devrait être financé à l'échelle nationale. Les décideurs devront trouver des moyens novateurs d'inciter les investisseurs à investir dans le développement durable. Les conditions doivent être favorables aux investissements, ce qui ne peut se réaliser que par la bonne gouvernance, la transparence des institutions publiques et la primauté du droit. Par ailleurs, la coopération traditionnelle au service du développement et l'aide publique au développement, en particulier, continueront de jouer un rôle important,

notamment pour les pays les moins avancés et autres pays vulnérables. En dernier lieu, le Conseil économique et social pourrait encourager la création de synergies entre les différents travaux et activités organisés dans la perspective d'un programme mondial de développement pour l'après-2015. Ce nouveau programme de développement, axé sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable, devait se fonder sur un partenariat mondial renforcé en faveur du développement, qui soit adapté à l'évolution du développement à l'échelle mondiale et fasse appel à tous les intervenants. Ce programme devait également être doté de solides mécanismes de suivi et de responsabilisation. La nécessité de disposer de tels mécanismes avait été soulignée lors du Colloque de haut niveau sur la responsabilité et l'efficacité de la coopération au service du développement, organisé trois semaines plus tôt à Berlin par le Forum pour la coopération en matière de développement.

7. Dans sa déclaration, le Vice-Secrétaire général de l'ONU a constaté que les inégalités s'étaient accentuées à la faveur de la crise mondiale. Les politiques macroéconomiques adoptées de par le monde devaient donc viser une reprise forte, équilibrée et durable, une attention particulière étant accordée à l'emploi. Il importait à cet égard de renforcer le multilatéralisme, en particulier en ce qui concerne le commerce mondial et les politiques macroéconomiques. Le Vice-Secrétaire général a demandé que soient renforcés les efforts déployés en vue de réaliser plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, la communauté internationale avait commencé à montrer la voie à suivre après 2015 en définissant un nouveau programme de développement. Il s'est réjoui de l'ouverture des débats sur les moyens de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, en particulier sur le financement. Il a noté que le Secrétaire général avait, lors d'une réunion avec les banques de développement multilatérales organisée à peine une semaine plus tôt, appelé à une plus grande coopération avec les États Membres et le système des Nations Unies en vue du renforcement des stratégies de financement du développement. Le Vice-Secrétaire général a souligné que l'aide publique au développement demeurait essentielle, en particulier pour les pays les plus en difficulté. Les pays développés devaient s'acquitter des engagements qu'ils avaient pris aussi bien en matière d'aide publique au développement que de financement de l'action menée pour faire face aux changements climatiques. Les pays devaient aussi mettre en place à l'échelon national des systèmes financiers durables, stables et ouverts à tous, et renforcer ceux qui existaient. Il a souligné que l'accroissement équitable des recettes fiscales dans les pays en développement aurait pour effet non seulement d'augmenter les ressources nationales pouvant être affectées au développement mais également de promouvoir l'application du principe de responsabilité et le droit de regards de la population. En outre, la communauté internationale ne pouvait continuer à fermer les yeux sur les flux financiers illicites qui privaient des pays des recettes dont ils avaient cruellement besoin et encourageaient la corruption et la criminalité. Il était essentiel de combattre ce problème non seulement dans les pays d'origine mais également dans les pays de destination. Le Vice-Secrétaire général a conclu qu'il fallait mener une double action : il convenait, d'une part, de préserver les acquis obtenus au prix de grands efforts en matière de développement et, d'autre part, de s'engager sur la voie d'un développement durable qui reposait sur un nouveau partenariat mondial fondé sur l'équité, la coopération et, avant tout, la responsabilité. Le rôle du Conseil économique et social et des organisations participant à la réunion serait crucial à cet égard. La troisième conférence

internationale sur le financement du développement offrirait une excellente occasion de favoriser le développement durable.

III. Débat ministériel sur le premier thème : « Situation et perspectives de l'économie mondiale »

8. Lors de la séance du matin, une table ronde de haut niveau ayant pour thème « Situation et perspectives de l'économie mondiale » a précédé un débat interactif. La table ronde s'est ouverte par un exposé du Chef de la Division des études économiques mondiale du FMI, M. Thomas Helbling, suivi d'interventions de la Commissaire européenne chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises, M^{me} Kristalina Georgieva, du Ministre danois du commerce et de la coopération au service du développement, M. Mogens Jensen, du Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'ONU (s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine), M. Sacha Sergio Llorentty Soliz, du Gouverneur de la Banque centrale de l'Autriche, M. Ewald Nowotny, du Vice-Ministre libyen des finances, M. Moraja Buhlaiga, du Ministre adjoint turkmène des finances, M. Muhammetguly Muhammedov, du Gouverneur de la Banque centrale du Soudan, M. Abdelrahman Hassan Badelrahman Hashim, et du Président du Club économique eurasiatique de scientifiques, M. Murat Karimsakov.

9. M. Helbling a présenté dans les grandes lignes les perspectives économiques mondiales les plus récentes établies par le FMI et a indiqué que la croissance mondiale était devenue plus forte au second semestre de 2013 et devait continuer à s'accroître en 2014-2015. Les marchés émergents et les économies de pays en développement ne devraient cependant connaître qu'une faible croissance et être soumis à des risques accrus du fait de l'évolution de la conjoncture extérieure. Il prévoyait un assouplissement des politiques fiscales des pays développés en 2014 et 2015, sauf au Japon, et la poursuite d'une politique monétaire accommodante, les taux d'intérêt devant commencer à remonter aux États-Unis en 2015. Le taux de croissance mondiale devrait augmenter pour atteindre 3,6 % en 2014 et 3,9 % en 2015, taux qui restaient cependant bien inférieurs à ce qu'ils pourraient être. Dans le cas des marchés émergents, les exportations devraient bénéficier d'une plus forte demande provenant des économies des pays développés, qui serait cependant compensé par le resserrement des conditions financières. La croissance des marchés émergents devrait dans l'ensemble ralentir et la Chine ne connaître qu'une croissance modérée. Les fondements économiques restaient raisonnablement favorables dans la plupart des pays, avec d'importantes réserves en devises, un faible taux d'inflation et une balance des paiements courants excédentaire. De nombreux pays émergents avaient vu leur monnaie se déprécier, ce qui les a aidés à procéder aux ajustements nécessaires, et les entrées de capitaux demeurent positives et devraient continuer d'augmenter. Des incertitudes subsistent cependant du fait de la crise en Ukraine, qui risque d'avoir des répercussions négatives sur l'économie mondiale. En conclusion, M. Helbling a recommandé que les politiques des pays émergents et des pays en développement prévoient des taux de change souples qui permettent de mieux absorber les chocs, des taux d'inflation stables, une politique budgétaire axée sur des objectifs à moyen terme pour la dette publique et extérieure et des réformes structurelles propres à assurer une hausse de la croissance à moyen terme.

10. M^{me} Kristalina Georgieva a déclaré que les risques associés aux catastrophes naturelles et aux conflits n'étaient pas suffisamment pris en compte dans l'évaluation de la situation économique mondiale. Ainsi, le coût des catastrophes naturelles avait quadruplé au cours des 25 dernières années et cette tendance devrait se poursuivre dans les décennies à venir. Les catastrophes avaient des incidences à la fois sur les budgets nationaux et sur les chaînes logistiques. Les conflits, par exemple en République arabe syrienne ou en République centrafricaine, avaient des effets négatifs supplémentaires sur les plans macroéconomique et microéconomique et détruisaient le tissu social des pays concernés. Pour faire face à ces problèmes, l'Union européenne évalue ses propres risques et a mis en place des politiques d'investissement visant à y remédier en Europe. En outre, dans le cadre de ses politiques de développement et de l'aide humanitaire qu'elle accorde, l'Union européenne attache la plus grande importance aux situations précaires, en mettant l'accent sur les pays qui risquent d'être victimes d'une catastrophe ou d'un conflit.

11. M. Mogens Jensen a souligné que la croissance était une condition essentielle de l'élimination de la pauvreté, à condition de n'exclure personne. Elle devait surtout s'accompagner de la création d'emplois. Les pouvoirs publics et le secteur privé avaient des rôles complémentaires à jouer dans la réalisation de ces objectifs. L'intervenant a appelé l'attention à cet égard sur l'évolution spectaculaire du financement du développement, qui se caractérisait par exemple par des attentes beaucoup plus grandes quant au rôle du secteur privé dans ce domaine. Compte tenu de l'importance de ce rôle, il est essentiel de respecter le droit du travail et de remédier à d'autres problèmes, tels que les flux financiers illicites et la planification fiscale agressive. L'aide publique au développement continuerait parallèlement à jouer un rôle important, en particulier dans les pays les moins avancés.

12. M. Llorentty Solíz a déclaré que la réunion était importante car elle s'inscrivait dans le contexte de la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de la préparation de la troisième conférence internationale sur le financement du développement et des consultations sur un programme de développement pour l'après-2015. Il a indiqué à cet égard qu'il fallait renforcer le Conseil économique et social afin qu'il puisse assumer une fonction de coordination pour les questions de développement. Il fallait aussi réformer le système monétaire et financier international afin d'en accroître l'efficacité, la transparence et la légitimité. Les pays en développement devraient avoir davantage voix au chapitre au sein du système financier international, lequel devrait être dûment réglementé. Les institutions de Bretton Woods devraient faire l'objet d'une réforme approfondie, notamment en vue d'accroître la représentation des pays en développement au sein de leurs organes décisionnels. En dernier lieu, il convenait de préserver l'esprit du Consensus de Monterrey, tout en veillant à ce que le nouveau partenariat mondial de développement se fonde sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Des moyens de mise en œuvre efficaces seraient un élément essentiel de ce partenariat mondial renouvelé et renforcé. M. Llorentty Solíz a invité instamment les pays développés à honorer les engagements qu'ils avaient pris en matière d'aide publique au développement et, en particulier, atteindre l'objectif consistant à consacrer d'ici à 2015 0,7 % du revenu national brut aux pays en développement et 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés (voir résolution 68/6, par. 14). Il a ajouté que l'ONU devrait demeurer le principal organe de coordination du suivi du financement du développement.

13. M. Nowotny a déclaré que les économies des pays développés étaient de nouveau en phase de reprise alors que les marchés émergents étaient en proie à diverses difficultés. L'Europe de l'Est et la Fédération de Russie avaient dû faire face à d'importantes sorties de capitaux du fait de la situation en Ukraine. Aux facteurs structurels s'ajoutaient des facteurs cycliques dont le resserrement progressif des politiques monétaires aux États-Unis, qui a eu des répercussions sur les marchés financiers mondiaux. Les problèmes que connaissaient les marchés émergents avaient pour origine les facilités de financement accordées après 2008 grâce aux capitaux affluant des pays développés, lesquelles avaient conduit à une explosion du crédit et à une hausse du prix des biens. Cela avait freiné la volonté de réforme et entraîné une détérioration de la balance des paiements courants. Les marchés émergents devraient être mieux préparés à la normalisation des politiques des pays développés. En outre, pour conserver la confiance des investisseurs, il était extrêmement important d'éviter de nouvelles complications telles que l'escalade des tensions géopolitiques.

14. M. Buhlaiga a déclaré que la réunion favoriserait l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015. Le système des Nations Unies avait un rôle essentiel à jouer dans la coordination de l'action menée à l'échelon international pour mobiliser des ressources en faveur du développement durable. La coopération au service du développement devait continuer à se fonder sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. La crise financière et économique mondiale avait révélé les lacunes de la gouvernance économique mondiale et mis en relief la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU sur la scène économique et financière internationale. Il faudrait redoubler d'efforts pour instaurer un système financier encourageant les investissements dans le développement durable. Il convenait de s'acquitter des engagements pris en matière d'aide publique au développement et de faciliter la restructuration de la dette. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement constituaient un cadre global qui permettrait d'orienter l'action menée à cette fin à l'avenir.

15. M. Muhammedov a décrit les politiques adoptées par son pays en vue de parvenir au développement durable. Le Turkménistan avait adopté un plan de développement à moyen terme conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement dans le but de devenir une économie moderne respectueuse de ses traditions et valeurs. Ce modèle de développement durable fondé sur des réglementations pragmatiques donnait de bons résultats. L'intervenant souhaitait que d'autres pays connaissent la même réussite.

16. M. Hashim s'est félicité de l'esprit dans lequel était conçu le programme de financement du développement. Il a regretté que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'ait pas progressé dans certains pays africains, dont le sien. Il a noté que le lourd fardeau de la dette, qui continuait de peser sur certains pays malgré l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, constituait un obstacle. Pour que ces objectifs puissent être atteints au Soudan et ailleurs, il fallait donc procéder à de nouveaux aménagements de la dette.

17. M. Karimsakov a présenté son association, qui avait été créée en 2008 à Astana en vue d'unir les efforts des spécialistes dans la recherche de moyens propres à surmonter la crise financière. La Conférence mondiale contre la crise organisée à Astana en 2013 avait débouché sur l'adoption du plan d'action mondial

contre la crise. La deuxième conférence, qui se tiendrait en mai 2014 à Astana, appuierait les efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et définir un nouveau programme de développement pour l'après-2015. M. Karimsakov a proposé que le Conseil économique et social soit le principal organe de coordination du plan d'action mondial contre la crise, et invité tous les participants à la deuxième conférence.

18. Lors du débat qui a suivi, les participants ont affirmé que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha constituaient un fondement solide pour une stratégie de financement du développement durable. Ils ont estimé qu'il convenait de renforcer la coopération internationale en vue d'éviter de graves écueils et de promouvoir le développement durable. Il fallait disposer d'une marge de décision suffisante et mettre en place des conditions favorables au niveau mondial, notamment des politiques axées sur le développement dans les domaines du commerce, de la finance et de l'endettement, mais aussi assurer une meilleure représentation des pays en développement et des pays émergents dans les structures de gouvernance du système financier international.

19. Certains participants ont souligné que les résultats insuffisants de l'économie mondiale s'expliquaient en partie par une austérité excessive et qu'il convenait de remédier au problème du chômage, notamment chez les jeunes, et aux inégalités.

20. Tout en estimant qu'il faudrait faire appel à toutes les sources de financement pour parvenir au développement durable, les participants ont également souligné que l'aide publique au développement demeurerait une composante essentielle du financement du développement international. Les pays donateurs ont été invités à s'acquitter des engagements qu'ils avaient pris en la matière. Il a également été demandé que les flux d'aide soient mieux adaptés aux priorités des pays. Les participants ont constaté que le secteur privé disposait de vastes ressources financières mais que les financements public et privé étaient distincts et devaient être considérés comme des compléments et non des substituts.

21. Les participants, en particulier le Groupe des 77, ont également déclaré que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 devait s'effectuer à la fois au moyen de ressources financières, de transferts de technologies et du renforcement de capacités, et selon le principe des responsabilités communes mais différenciées.

22. Il a également été rappelé que les changements climatiques constituaient un problème immédiat et qu'il était urgent de doter le Fonds vert pour le climat des ressources nécessaires. Plusieurs participants ont signalé à cet égard que les structures de financement du développement, définies dans le Consensus de Monterrey et dans la Déclaration de Doha, étaient distinctes de celles prévues pour les changements climatiques. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable avaient demandé d'adopter un programme de développement global, la question a été posée de savoir s'il fallait intégrer ces sources de financement et par quels moyens.

IV. Déclarations des parties prenantes institutionnelles

23. Les participants ci-après ont pris la parole à la fin de la séance du matin : le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED; le Vice-

Président et Secrétaire général du Groupe de la Banque mondiale et Secrétaire exécutif par intérim du Comité du développement (forum conjoint Banque mondiale/FMI); le Secrétaire adjoint du FMI et Secrétaire par intérim du Comité monétaire et financier international; et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce.

24. M. Wibowo a fait savoir que les prévisions de la CNUCED concernant la croissance de l'économie mondiale étaient inférieures au potentiel de croissance mondiale, soit légèrement moins optimistes que les prévisions du FMI. Il a fait valoir que des politiques dynamiques axées sur la demande pourraient conduire à une croissance plus forte et plus stable qui profiterait à tous. À cet égard, la CNUCED estimait que les politiques de protection des revenus étaient particulièrement dignes d'intérêt. En outre, les pays en développement devaient mettre l'accent sur l'investissement et la diversification. Il a fait observer que, s'agissant de la mobilisation des ressources financières, la réalisation des objectifs de développement existants et à venir exigerait des investissements importants, bien supérieurs à ceux consentis actuellement. Pour ce faire, les financements privés devraient augmenter. Le montant des investissements étrangers directs était en effet d'ores et déjà six fois plus élevé que celui de l'aide publique au développement. Il fallait établir les principes de base et les conditions nécessaires en vue de faciliter de nouveaux investissements, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale. Enfin, M. Wibowo a fait observer qu'il fallait renforcer le rôle du Conseil économique et social dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, faire en sorte que la voix des pays en développement se fasse mieux entendre lors des débats menés sur la scène internationale, et poursuivre les réformes des secteurs de la dette et de la coopération fiscale.

25. M. Familiar a rendu compte des débats récemment tenus au sein du Comité du développement sur l'économie mondiale et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Banque mondiale. Le Comité était d'avis que, pour promouvoir une croissance forte qui profite à tous, il était impératif d'aménager les politiques. Il convenait également de l'importance de l'inclusion sociale, du renforcement des capacités et de l'intégration des préoccupations environnementales dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Le Comité avait également examiné les réformes entreprises par la Banque mondiale et la nouvelle stratégie qu'elle avait mise en place pour atteindre ses objectifs, à savoir mettre fin à la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée, et leur apportait tout son soutien. M. Familiar a fait observer que la Banque mondiale, entre autres initiatives, avait entrepris de compiler les pratiques de référence recensées à l'échelle mondiale, de sorte que le savoir acquis dans un pays soit accessible à tous.

26. M. McDonald a fait observer que la reprise de l'économie mondiale se poursuivait mais demeurait inégale. Le FMI continuerait d'analyser les effets du retrait des aides financières dans les pays développés, et aiderait les pays à gérer au mieux la situation. L'ensemble des mécanismes financiers, y compris les mécanismes de précaution, resteraient disponibles. Sur le plan budgétaire, le FMI continuerait de prescrire des politiques et de promouvoir différentes pistes de réforme en matière de restructuration de la dette souveraine et de participer au débat mondial sur les questions fiscales. S'agissant des politiques en vigueur dans le secteur financier, le FMI continuerait d'évaluer les effets de la fragmentation de la réglementation, de faire progresser le débat sur les régimes de résolution

transfrontaliers, l'impact du système bancaire parallèle et les risques macrofinanciers, et s'attacherait à combler les lacunes observées dans les données disponibles. S'agissant des questions de cohérence et de coordination des politiques, le FMI continuerait de suivre les effets des politiques nationales par le biais de ses études de contagion et de son mécanisme de surveillance intégré. Enfin, l'intervenant a réaffirmé que les réformes des quotes-parts du FMI demeurait une priorité, et instamment prié les États-Unis de ratifier ces réformes dans les plus brefs délais.

27. M. Yi a déclaré que, jusqu'à présent, le débat sur les objectifs de développement durable était peu axé sur le commerce, bien que celui-ci joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et plus généralement dans la croissance économique. Il pouvait stimuler la création de meilleurs emplois, les salaires étant généralement plus élevés dans les industries axées sur l'exportation que dans d'autres secteurs. La libéralisation des échanges était une priorité pour certains pays dont l'économie connaissait la croissance la plus rapide. Cependant, pour obtenir de bons résultats, elle devait s'accompagner d'autres réformes, telles que l'amélioration des droits de propriété et le renforcement de la capacité de production. C'est pourquoi M. Yi estimait que le rôle du commerce ne devait pas être minimisé dans le programme de développement pour l'après-2015. Il devait, au contraire, faire partie intégrante des objectifs de développement durable, en tant qu'instrument des politiques de développement et en tant que moteur du développement socioéconomique. Le train de mesures de Bali et le programme de travail du Cycle de Doha pourraient également favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, dans le domaine du financement, par exemple.

V. Débat interactif sur le thème 2 : « La mobilisation de ressources financières et leur utilisation effective au service du développement durable »

28. Sont intervenus, lors du premier débat thématique, les Coprésidents du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, MM. Pertti Majanen (Finlande) et Mansur Muhtar (Nigéria) et l'Envoyé spécial du Président du Groupe de la Banque mondiale pour les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement financier, M. Mahmoud Mohieldin.

29. Les Coprésidents du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable ont décrit les travaux du Comité, qui a été créé dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et qui débat actuellement des diverses méthodes envisageables pour la mise au point d'une stratégie efficace de financement du développement durable. M. Majanen a commencé par appeler l'attention sur les grands documents sur lesquels s'appuient les travaux du Comité, à savoir la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ». Il a ensuite évoqué l'état des travaux du Comité, faisant observer que ses deux Coprésidents avaient collaboré avec les Coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable en vue d'assurer l'harmonisation des rapports que ces deux entités devraient présenter à l'Assemblée générale en septembre 2014. Le Comité

avait décidé d'organiser ses travaux en trois groupes chargés des questions ci-après : évaluation des besoins de financement, recensement des flux actuels, des tendances émergentes et de l'impact du contexte national et international; mobilisation et utilisation judicieuse des ressources; dispositifs institutionnels, cohérence des politiques, synergies et gouvernance. Les responsables de ces trois groupes présenteraient leurs conclusions aux Coprésidents le 25 avril 2014 au plus tard. Certains domaines faisaient déjà l'objet d'un consensus entre les membres du Comité. Ainsi, selon les conclusions préliminaires du premier groupe, l'épargne mondiale, dont le montant était estimé à environ 18 billions de dollars par an, suffirait à couvrir les besoins en matière de développement durable, que l'on jugeait pourtant très élevés. La difficulté résidait donc dans la promotion d'un système financier qui encourage l'allocation d'un pourcentage de l'épargne publique et privée à la satisfaction de ces besoins. Le Comité avait largement tiré profit de la contribution d'experts extérieurs et de ses échanges avec d'autres parties prenantes, issues notamment de la société civile et du secteur privé. M. Majanen a évoqué, à cet égard, la réunion d'information récemment organisée par le Comité à Helsinki sur le thème « Créer ensemble de nouveaux partenariats pour financer le développement », à laquelle avaient participé de hauts responsables du secteur privé, de la société civile, des gouvernements, ainsi que d'autres spécialistes des partenariats. Il a mentionné certaines conclusions de la réunion, notamment la nécessité de traduire en mesures concrètes les principes de base régissant les investissements, tels que les droits de l'homme, l'environnement, la lutte contre la corruption et l'investissement responsable. Cette évolution pouvait être facilitée, entre autres, en faisant du développement durable une priorité des stratégies d'entreprise, en exploitant mieux les synergies entre secteur public et secteur privé et en créant des partenariats novateurs aboutissant à des investissements à la fois favorables au développement et équitables pour les contribuables. Une synthèse des débats avait été élaborée et serait affichée sur le site Web du Comité.

30. M. Muhtar a abordé la question des sources de financement du programme de développement pour l'après-2015. Le Comité était convenu que, conformément au Consensus de Monterrey, les pays étaient responsables de leur propre développement et que la communauté internationale devait jouer un rôle d'appui. Il fallait donc trouver un juste équilibre entre, d'un côté, la mobilisation des ressources nationales et la prise en main du développement par les pays, et, de l'autre, les obligations et les engagements internationaux. La mobilisation des ressources nationales était un élément crucial du financement public, mais elle devait être fonction des capacités de chaque pays. Si une croissance durable était indispensable pour pouvoir mobiliser ces ressources, il fallait aussi lutter contre les mouvements illicites de capitaux et faciliter la coopération internationale en matière fiscale. Si l'aide publique au développement continuait d'être d'une importance capitale pour éliminer l'extrême pauvreté, en particulier dans les pays les plus pauvres, elle ne pourrait suffire à elle seule à financer le développement durable, et ce, même dans l'hypothèse où tous les pays donateurs honorerait leurs engagements. L'investissement privé aurait donc un rôle essentiel à jouer à cet égard. Toutefois, il avait jusqu'à présent été insuffisant et le secteur privé n'avait pas été encouragé à investir à long terme dans les activités de développement durable. Les pouvoirs publics devaient adopter des politiques visant à intégrer les mesures d'incitation nécessaires pour attirer les investissements privés vers le développement durable, démarche qui nécessitait aussi un climat national et international propice. M. Muhtar a évoqué le rôle que les finances publiques

pourraient jouer dans la mobilisation de capitaux privés en faveur des secteurs clefs du développement. Dans le même temps, il importait de réformer les mécanismes de gouvernance à l'échelle mondiale, et de promouvoir un système commercial multilatéral réglementé et équitable et un système financier international stable. Il importait aussi de s'efforcer de mobiliser des sources supplémentaires et novatrices de financement du développement durable, y compris par la mise en place de taxes sur les transactions financières, sur les émissions de dioxyde de carbone et sur les transferts de fonds. Il fallait redoubler d'efforts dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la possibilité d'étendre et de transposer certaines initiatives, ainsi que les problèmes de mesure et de complémentarité.

31. M. Mohieldin a présenté un cadre général de financement du développement pour l'après-2015, selon lequel des politiques et des institutions solides permettraient de faire meilleur usage des ressources disponibles et de mobiliser des fonds plus importants. Les principes d'action sur lesquels reposait ce cadre étaient les suivants : renforcer la mobilisation des ressources nationales, mettre en place une aide au développement mieux conçue et mieux adaptée, faire appel aux secteurs privé et financier nationaux et internationaux. L'innovation et les financements novateurs étaient les éléments clefs, l'objectif étant de mobiliser des ressources supplémentaires et de gagner en efficacité. Pour mobiliser davantage de ressources au niveau national, il fallait, selon M. Mohieldin, renforcer les capacités de l'administration fiscale, améliorer la collecte de recettes provenant des ressources naturelles, lutter contre les flux financiers illicites et accroître l'efficacité des dépenses publiques. Il a déclaré qu'il fallait voir dans le secteur privé un partenaire de développement en raison de son rôle dans la création d'emplois et la hausse des revenus, et que ce statut de partenaire devait se traduire par des mesures visant à mobiliser et à utiliser des fonds privés dans les secteurs clefs du développement, par la mobilisation des milieux philanthropiques et par la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. M. Mohieldin a évoqué les difficultés inhérentes à la mobilisation de fonds nationaux, faisant observer que les pays devaient se pencher sur les politiques et les stratégies de financement qu'ils comptaient adopter pour la mise en œuvre des objectifs de développement après 2015, compte tenu de la pénurie de ressources financières et des difficultés d'accès aux fonds du secteur privé. Ils devaient faire face à un problème analogue s'agissant des infrastructures. Les principales mesures à prendre comprenaient la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire adéquat, l'élaboration d'une série de projets de qualité, la généralisation des mécanismes de partage des risques avec le concours des institutions financières multilatérales, la mise en place d'une réglementation financière appropriée et le développement des marchés de capitaux nationaux. Parvenir à attirer l'importante réserve de ressources non exploitées que représentaient les investisseurs institutionnels permettrait d'accroître considérablement le financement du développement. M. Mohieldin a également souligné qu'il importait de mettre en place des initiatives bien structurées, faisant intervenir des partenaires très divers, pour aider les gouvernements à mobiliser les importantes ressources nécessaires au financement des infrastructures. Enfin, il a appelé à poursuivre le dialogue engagé à l'échelon mondial sur les nouvelles pistes de financement du développement, à tous les niveaux et entre toutes les parties concernées.

32. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné qu'il fallait attirer des capitaux privés dans les différents secteurs du développement durable. La

nécessité, pour les investisseurs étrangers directs, de bénéficier d'une assurance efficace a été évoquée, de même que la nécessité de disposer de modèles fiables de partenariats public-privé. Il a également été mentionné que la réduction de la criminalité et de la corruption était un préalable important pour attirer les investissements étrangers directs et promouvoir le développement du secteur privé local. À cet égard, l'un des intervenants a fait observer que l'état de droit et la lutte contre la criminalité devraient constituer deux points distincts du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Par ailleurs, l'application de politiques cohérentes et prévisibles serait également un élément positif pour le secteur privé.

33. Tout en déclarant que la responsabilité du développement incombait au premier chef aux pays eux-mêmes, les participants ont mis en relief l'importance que conservait l'aide publique au développement pour la réduction de la pauvreté. Certains ont souligné que cette aide ne suffirait pas, à elle seule, à couvrir les besoins liés au développement durable, et ce, même dans l'hypothèse où tous les pays donateurs honoreraient leurs engagements. L'importance de la coopération Sud-Sud a également été évoquée à cet égard, étant entendu que celle-ci devait être volontaire et ne pas être considérée comme un substitut à l'aide publique au développement apportée par les pays développés.

34. Certains participants ont insisté sur la nécessité de réformer les structures de gouvernance des institutions financières internationales. Ils ont notamment souligné que la révision des quotes-parts approuvée en 2010 par le FMI devrait être appliquée afin d'assurer la crédibilité du Fonds lorsqu'il fournissait aux pays des conseils en matière de réforme. Les intervenants ont également évoqué la nécessité d'accroître le financement des institutions financières internationales et des banques régionales de développement.

35. Certains ont préconisé la mise en place d'un système commercial multilatéral réglementé et équitable et d'un système financier international stable. Il fallait intégrer ces questions ainsi que d'autres questions d'ordre structurel dans le programme de développement pour l'après-2015. On a appelé à une plus grande coopération internationale en matière fiscale afin de combattre la fraude fiscale et les flux financiers illicites.

36. Certains participants ont souligné que le financement du développement durable devait s'appuyer sur le Consensus de Monterrey et sur la Déclaration de Doha. Les travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable contribueraient notablement aux préparatifs de la troisième conférence internationale sur le financement du développement.

VI. Débat interactif sur le thème 3 : « Le partenariat mondial pour le développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 »

37. Lors du deuxième débat thématique, des exposés ont été présentés par le coorganisateur des préparatifs de la troisième conférence internationale sur le financement du développement, M. George Wilfred Talbot (Guyana) et par le Directeur adjoint de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, M. Serge Tomasi.

38. M. Talbot a commencé par décrire l'expérience tirée de l'actuel partenariat mondial pour le développement et la manière dont ce dernier a contribué à promouvoir la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies travaille depuis longtemps sur l'idée d'un partenariat mondial pour le développement qui prendrait la forme d'une série d'engagements en faveur de la promotion du développement. Le partenariat mondial pour le développement prévu dans l'objectif 8, qui s'inspirait du Consensus de Monterrey, avait stimulé un mouvement international visant à mobiliser toute une série de parties prenantes aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire. Toutefois, en dépit de sa contribution non négligeable au développement, le partenariat mondial demeurait inachevé. Ses insuffisances avaient limité sa contribution potentielle à la réalisation des autres objectifs du Millénaire. Ainsi, la dynamique en faveur de la réalisation de l'objectif consistant à allouer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement s'est essouffée ces dernières années. En outre, le système commercial mondial demeurait complexe et fragmenté, et le monde ne disposait toujours pas d'un cadre global pour le règlement des problèmes d'endettement. Dans le même ordre d'idées, il restait encore à améliorer l'accès aux médicaments essentiels à un prix abordable afin d'accélérer la réalisation des objectifs liés à la santé. Il fallait aussi améliorer le transfert de technologies et l'accès aux technologies facilitant notamment l'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ceux-ci, la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de la capacité d'y résister. Pour ce qui est de l'avenir, M. Talbot a souligné que le nouveau partenariat mondial pour le développement devrait relever les nouveaux défis et intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Le nouveau partenariat devrait également intégrer un mécanisme de suivi renforcé et plus solide qui permettrait de mesurer les progrès accomplis par les États Membres dans la mise en œuvre et le respect des engagements qu'ils ont pris.

39. M. Talbot a fait part de ses vues sur la contribution que la troisième conférence internationale sur le financement du développement pourrait apporter au programme de développement pour l'après-2015. Il a déclaré que, lors de l'élaboration d'un vaste cadre de financement global du développement durable, il fallait faire fond sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha et aborder plus en détail les enjeux et les problèmes nouveaux. À cet égard, le cadre devait aussi tenir compte de l'important travail accompli par le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Il a par ailleurs souligné que la troisième conférence internationale sur le financement du développement pouvait offrir une base solide permettant de forger un partenariat mondial pour le développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

40. M. Tomasi a décrit les travaux entrepris par le Comité d'aide au développement de l'OCDE sur les nouveaux moyens de mesurer le financement du développement. Il a souligné que, depuis que le Comité d'aide au développement en avait défini les contours en 1969, la notion d'aide publique au développement avait été précisée et complétée par d'autres tels que l'aide programmable par pays ou d'autres apports du secteur public, mais n'avait guère évolué, alors que, dans le même temps, le financement du développement avait, lui, connu un changement radical. Ainsi, le nombre de pays en développement pouvant prétendre à une aide publique au développement avait considérablement diminué, et certains étaient devenus de nouvelles puissances économiques et versaient eux-mêmes des

contributions d'un montant croissant au titre de l'aide extérieure. Parallèlement, les sources de financement autres que l'aide publique au développement étaient de plus en plus importantes, en particulier les investissements étrangers directs et les transferts de fonds. Dans les années 70, l'aide publique au développement représentait plus de 50 % de l'ensemble des financements externes reçus par les pays en développement, contre à peine 18 % actuellement. Cet écart entre la rapidité du développement économique et la stabilité relative de l'aide publique au développement avait conduit à une remise en cause croissante de l'indicateur. M. Tomasi a exposé certaines des principales considérations échangées à ce propos lors du débat en cours au Comité d'aide au développement de l'OCDE. L'une des propositions avancées préconisait une approche concentrique du problème du point de vue des pays donateurs. Cette approche se fonderait sur une méthode modernisée de calcul de l'aide publique au développement, qui mettrait l'accent sur l'équivalent-subvention. Cette méthode de calcul modernisée s'inscrirait dans le cadre d'une mesure plus large englobant l'ensemble de l'aide publique au développement, qui pourrait inclure tous les instruments utilisés par les pays pour financer le développement, quel qu'en soit le degré de libéralité. Seraient donc inclus les mécanismes de marché, tels que les garanties, les placements privés des banques de développement et les systèmes d'annulation de la dette. Le Comité débattait actuellement de la question de savoir si cette mesure plus large devrait ou non inclure les financements privés mobilisés par les pouvoirs publics.

41. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs participants ont fait valoir que l'aide publique au développement était une source importante de financement pour de nombreux pays en développement. Il a également été dit que cette aide ne devait pas seulement servir à mobiliser des capitaux privés qui, en tout état de cause, devaient être sollicités de manière réfléchie et mesurée. On a toutefois rappelé que l'aide publique au développement, bien qu'importante, ne pouvait suffire, à elle seule, à financer le développement durable.

42. La nécessité d'instaurer des partenariats public-privé novateurs a été soulignée. Les participants ont insisté sur l'importance du renforcement des capacités pour aider les pays en développement à élaborer une série de projets susceptibles d'attirer des financements. À cet égard, la nécessité de mettre au point des procédures nationales efficaces permettant de mieux recenser les projets essentiels a également été évoquée. On a fait observer que le partenariat mondial pour le développement était une œuvre en cours et qu'il devait être renforcé. La nécessité de mieux intégrer le secteur privé et la société civile dans le partenariat mondial a été soulignée. Toutefois, s'agissant du secteur privé, on a fait valoir que les entreprises devaient, lorsqu'elles réalisaient des opérations, garder à l'esprit les objectifs liés aux droits de l'homme et à la réduction de la pauvreté. Il faudrait par ailleurs mettre en place un cadre réglementaire approprié pour faire en sorte que les activités menées ne nuisent pas au développement durable.

43. Les participants ont relevé l'absence d'outil approprié pour mesurer la vulnérabilité et la fragilité économiques. Le produit intérieur brut par habitant ne tenant pas compte de ces paramètres, il fallait mettre au point un indicateur plus large, qui prenne en compte les conflits, les difficultés économiques externes et les catastrophes naturelles.

44. La nécessité d'une plus grande cohérence lors de l'élaboration des politiques internationales a été soulignée. Les organisations multilatérales devaient œuvrer de concert à la réalisation du développement durable.

VII. Dialogue multipartite sur l'action à mener à l'avenir

45. Le deuxième jour, au cours du dialogue multipartite sur la voie à suivre tenu dans la matinée, l'examen des trois thèmes de la réunion s'est poursuivi. Des exposés ont été présentés par le Président du Comité des politiques de développement et Directeur de l'unité de recherche sur le développement économique et politique à la School of International and Public Affairs de l'Université Columbia, M. José Antonio Ocampo Gaviria; la fondatrice et Directrice générale de Cornerstone Capital, M^{me} Erika Karp; et le directeur du projet Rethinking Bretton Woods du Center of Concern, M. Aldo Caliari. Le dialogue a été suivi d'un débat général.

46. M. Ocampo a présenté les conclusions d'une réunion récente du Comité des politiques de développement. Le Comité avait fait deux recommandations importantes : le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale et la mise en place d'un mécanisme de renégociation de la dette. Il avait également souligné que la coopération internationale en matière fiscale était nécessaire pour mobiliser davantage de ressources publiques en faveur du développement durable. Le déséquilibre qui existait entre la mobilité des capitaux et la mobilité de la main-d'œuvre avait entraîné une érosion de l'assiette fiscale. Au fil du temps, la réorientation de l'imposition vers les revenus du travail avait créé des systèmes fiscaux régressifs, tendance qui ne pourrait être inversée que par le biais de la coopération internationale. Il a été proposé notamment de conférer au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale le statut d'organe intergouvernemental. En ce qui concerne la dette extérieure, l'intervenant a signalé que le surendettement touchait aussi bien les pays en développement que les pays développés. Les mécanismes existants ne fonctionnaient pas comme ils le devraient. Les clauses d'action collective se heurtaient à de graves problèmes d'agrégation parce qu'elles n'étaient pas universellement appliquées, tandis que les négociations volontaires pourraient donner lieu à d'importantes actions en justice. M. Ocampo a rappelé à ce propos la proposition formulée dans le Consensus de Monterrey concernant la mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine.

47. M. Ocampo a ensuite brièvement énuméré les principes proposés par le Comité pour repenser le système de gouvernance économique mondial, qui étaient les suivants : responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives; subsidiarité; ouverture, transparence et responsabilisation; et cohérence. Il a préconisé à une utilisation plus active des droits de tirage spéciaux du FMI comme système monétaire international et recommandé la mise au point d'un dispositif à plusieurs niveaux pour la coopération monétaire internationale. Il a souligné l'importance des banques de développement régionales et intrarégionales dans l'établissement de solides accords monétaires à l'appui du FMI. Il a également affirmé que la distinction faite entre les groupes de pays, par exemple, la notion de groupe d'États fragiles, dans les débats internationaux sur le développement n'était souvent guère fondée. Dans l'ensemble, la catégorie des pays les moins avancés, qui répondait à trois critères (le PIB par habitant aux prix du marché, l'indice du capital

humain et l'indice de vulnérabilité), était la plus pertinente car elle reposait sur une base analytique solide et jouissait d'une grande légitimité puisqu'elle avait été adoptée par l'Assemblée générale. M. Ocampo a souligné l'importance du Forum pour la coopération en matière de développement, premier forum susceptible de faciliter la création de synergies entre les différents mécanismes de coopération en matière de développement et l'étude du rôle croissant des partenariats multipartites. L'une des grandes questions restant à régler était de savoir comment renforcer la responsabilisation dans le cadre de la coopération en matière de développement et il importait de concevoir de meilleurs mécanismes pour surveiller l'application du programme de développement pour l'après-2015. Le Forum devrait aussi faciliter l'étude plus approfondie des liens entre la coopération en matière de développement et la fourniture de biens publics mondiaux.

48. M^{me} Karp a déclaré que, du point de vue du secteur privé, le capitalisme pourrait assurer la croissance économique et le développement durable si les marchés financiers étaient correctement réglementés pour répondre aux besoins de l'économie réelle. Il importait au plus haut point de mobiliser les ressources du secteur privé pour financer adéquatement la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et réaliser le développement durable, étant donné qu'il fallait énormément de ressources pour s'attaquer aux problèmes nouveaux comme les changements climatiques et que celles du secteur public ne suffisaient plus. Actuellement, les 1 000 plus grandes entreprises représentaient 7,8 % des recettes et 8 % des emplois dans les pays de l'OCDE et investissaient des fonds considérables sur les marchés financiers. M^{me} Karp a appelé l'attention sur les innovations technologiques comme les mégadonnées et les médias sociaux qui transformaient la manière de faire des affaires. La transparence accrue au niveau des entreprises offrait en particulier de nouvelles possibilités d'influer sur les activités commerciales pour le bien de la société. Les entreprises les plus responsables cherchaient à promouvoir le progrès social en investissant dans des projets qui y contribuent. Pour exploiter pleinement leur potentiel, il fallait proposer des mesures d'incitation innovantes. Le monde assistait aussi au transfert d'énormes richesses entre les générations, comme en témoignait la masse d'avoirs financiers qui s'élevait à environ 50 billions de dollars. La difficulté consistait à trouver les moyens d'orienter les financements disponibles vers les entreprises dont les objectifs cadraient avec le développement durable. Il s'agissait notamment de la plupart des plus grandes entreprises qui privilégiaient l'excellence et la viabilité, et donc l'ouverture, la transparence et la collaboration. D'une manière générale, il n'y avait pas de contradiction entre le profit et le développement durable.

49. M. Caliri a examiné la manière dont les investisseurs institutionnels, notamment les caisses de retraite, les fonds communs de placement, les groupes de capital-investissement et les fonds souverains pourraient financer le développement durable. Il doutait que l'épargne mondiale puisse simplement être débloquée pour couvrir les besoins de financement à long terme. Par exemple, l'infrastructure avait été considérée comme une catégorie d'actifs qui pouvait produire de hauts rendements ajustés en fonction des risques mais qui, en même temps, contribuait à garantir des rendements grâce à la diversification des portefeuilles des gestionnaires d'actifs. Cela dit, ces deux aspects étaient fortement contestés par les chercheurs, qui estimaient de la même manière qu'on ne pouvait attribuer des propriétés uniformes à une catégorie d'actifs qui couvrait une diversité de secteurs et d'instruments pouvant être considérés comme des investissements d'infrastructure.

M. Caliarì a souligné que ces investissements présentaient des risques considérables qui pourraient par la suite être répercutés sur les contribuables et les utilisateurs de l'infrastructure, surtout dans les pays en développement. Ce serait le cas notamment des partenariats public-privé, qui étaient le principal mécanisme d'investissement privé dans l'infrastructure. Il a indiqué que plusieurs études montraient que les partenariats public-privé étaient choisis comme modalité d'investissement essentiellement parce qu'ils permettaient de dissimuler les incidences budgétaires et fiscales des projets d'infrastructure. Un système de gouvernance et des cadres institutionnels laissant à désirer, notamment le manque de transparence, permettaient aux pouvoirs publics et aux investisseurs d'éviter les contrôles et augmentaient les risques. De fait, les contrats de partenariat public-privé n'étaient que rarement, voire jamais, révélés au public. Qui plus est, certaines caractéristiques inhérentes à ces partenariats ajoutaient encore à leur opacité et entravaient toute tentative de transparence et de responsabilisation, y compris le fait que ces partenariats étaient en général des contrats de longue durée et que les risques n'étaient pas imputés sur le budget de l'État (passif éventuel).

50. Selon M. Caliarì, l'alourdissement de l'endettement public était un moyen de transférer aux contribuables les risques liés aux investissements d'infrastructure. Les paramètres utilisés pour définir la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu avaient été peu à peu assouplis, ce qui a permis à ces pays d'emprunter de plus en plus, en particulier pour financer les infrastructures. Il importait de comprendre que les pays à faible revenu étaient mis devant un choix impossible : soit investir insuffisamment dans l'infrastructure, soit mobiliser les fonds nécessaires par n'importe quel moyen. Toutefois, l'augmentation de leurs emprunts au titre de l'infrastructure pourrait contenir les germes d'une nouvelle crise d'endettement. Les risques associés aux investissements financés par l'emprunt étaient, comme dans le cas des partenariats public-privé, encore plus grands si le système de gouvernance était déficient. En un mot, le recours aux investissements institutionnels pour financer l'infrastructure n'était recommandé que pour les pays dotés de cadres institutionnels et juridiques très développés et de mécanismes de contrôle garantissant la transparence et la participation du public.

51. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné qu'il importait de mobiliser toutes les sources de financement du développement durable en faveur du programme de développement pour l'après-2015. Ils ont estimé que la troisième conférence sur le financement du développement qui aurait lieu prochainement offrirait une excellente occasion de mobiliser toutes les parties prenantes autour de cet objectif. Dans ce contexte, ils sont convenus qu'il fallait éviter les chevauchements d'activités entre les différents mécanismes intergouvernementaux et faire en sorte que le processus préparatoire soit dynamique et ouvert et associe toutes les parties prenantes.

52. On a estimé que le programme de développement pour l'après-2015 ne pourrait aboutir que s'il prévoyait d'augmenter l'aide publique au développement octroyée aux pays vulnérables pour les aider à surmonter la pauvreté et à faire face aux nouveaux problèmes, comme les changements climatiques. Le programme devrait aussi inclure des engagements dans les domaines du commerce, des investissements étrangers directs et du transfert de technologie pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté.

53. En outre, les participants ont souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme de restructuration de la dette souveraine. On a estimé que si un tel mécanisme pouvait être négocié dans le cadre du FMI, il devait fonctionner en toute indépendance, comme un mécanisme de règlement des différends relatifs aux investissements. Ce mécanisme prévoirait une phase de négociations volontaires de durée limitée, suivie d'une procédure d'arbitrage obligatoire. Certains participants ont souligné qu'il fallait alléger la dette de pays autres que les pays pauvres très endettés, en particulier de ceux qui avaient été victimes de conflits et de catastrophes naturelles ou de ceux qui avaient pris du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont souligné qu'il fallait honorer les engagements pris au titre de l'aide publique au développement, qui représentait toujours 70 % du financement externe des pays les moins avancés.

54. Certains participants ont réclamé un contrôle plus rigoureux du respect des engagements au titre de l'aide publique au développement et se sont déclarés opposés à toute révision à la baisse de l'aide. Plusieurs ont insisté sur le fait que l'aide ne devait pas être politisée et affirmé que l'imposition de sanctions unilatérales entraverait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

55. Certains représentants du secteur commercial et de la société civile se sont dits préoccupés par l'absence de protection sociale, les violations des droits de l'homme et les dépenses militaires inutiles dans de nombreux pays. Ils ont contesté le principe du renflouement systématique des grandes institutions financières par les pouvoirs publics. Certains participants ont souligné que les partenariats public-privé étaient certes hautement souhaitables, mais que leur succès dépendait d'une bonne gouvernance et de l'existence de mécanismes institutionnels solides et efficaces.

56. Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer les structures de gouvernance mondiales pour lutter contre la fraude fiscale et la manipulation des prix de transfert, et faire en sorte que les accords commerciaux internationaux n'empêchent pas la réglementation des mouvements de capitaux transfrontaliers pour des raisons prudentielles. Un participant a avancé l'idée de fixer un taux plancher mondial pour l'imposition des sociétés.

VIII. Observations finales du Président du Conseil économique et social

57. Le Président du Conseil économique et social a remercié tous les participants de l'esprit de dialogue constructif dont ils avaient fait preuve et de la qualité de leurs interventions. Il a fait observer que les débats sur l'état et les perspectives de l'économie mondiale avaient mis en relief la nécessité de renforcer la coopération et la cohérence des politiques macroéconomiques. Il en ressortait aussi que la mobilisation de ressources en faveur du développement durable nécessiterait une coopération renforcée au niveau international, s'appuyant sur un cadre de financement cohérent. Le Président s'est associé à l'appel au renouvellement et au renforcement du partenariat mondial en faveur du développement durable afin de mobiliser des parties prenantes diverses et variées à l'appui du programme pour l'après-2015. Il a estimé que, grâce aux mesures de réforme qu'il avait récemment adoptées, le Conseil économique et social serait renforcé et serait véritablement en

mesure de jouer un rôle de coordination et de faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

58. Le Président a récapitulé les principaux points des débats comme suit :

a) La nécessité d'instaurer une économie mondiale stable et prospère pour pouvoir réaliser le développement durable avait été soulignée. Les échanges au cours du débat ministériel sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale avaient confirmé que le monde avait commencé à se relever de la crise économique et financière même si la reprise était inégale d'un pays à l'autre. Il avait été constaté en particulier que, si les économies des pays développés avaient repris, les marchés émergents subissaient encore de fortes pressions. Aux facteurs structurels à long terme s'ajoutaient des facteurs cycliques, notamment les mesures d'adaptation des politiques monétaires aux États-Unis;

b) Les participants avaient estimé que la période de financement laxiste après 2008 avait été à l'origine des problèmes dans les marchés émergents. Les politiques expansionnistes avaient tiré parti des sorties de capitaux provenant des pays développés, ce qui avait provoqué un emballement du crédit et une hausse des prix des actifs. Dans le même temps, le mouvement de réforme s'était essoufflé et la balance des comptes courants s'était détériorée, ce qui avait rendu ces pays vulnérables face aux sorties de capitaux;

c) Les participants avaient estimé que, pour remédier à ces problèmes, il fallait renforcer le multilatéralisme. Nombreux étaient ceux qui pensaient que le Conseil économique et social offrait une tribune pour améliorer ce type de coopération;

d) Les participants avaient aussi déclaré que, si la croissance économique avait repris au niveau mondial, la situation de l'emploi demeurait morose et les inégalités continuaient de s'accroître malgré quelques signes d'amélioration;

e) Au cours du débat sur le thème « Mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement durable », l'importance des travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable avait été soulignée;

f) Plusieurs participants avaient souligné qu'il fallait s'appuyer sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha pour élaborer un cadre de financement actualisé du programme pour l'après-2015. Un grand nombre d'entre eux avaient affirmé qu'il importait de mobiliser toutes les sources de financement et tous les moyens non financiers disponibles, qu'ils soient privés ou publics, nationaux ou internationaux, compte tenu de leurs différentes caractéristiques, de leur raison d'être et des avantages particuliers qu'ils présentaient;

g) Les participants avaient estimé que l'aide publique au développement demeurait importante, en particulier pour les pays les moins avancés. Tous étaient heureux de constater que cette aide avait récemment augmenté, après avoir diminué pendant deux ans. On avait souligné toutefois qu'il fallait redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 %;

h) Certains participants avaient signalé les incertitudes que pourraient causer les tensions actuelles entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, notamment les énormes sorties de capitaux russes et la dépréciation de la monnaie ces dernières semaines;

i) Les participants avaient appelé à la réforme des mécanismes de gouvernance à l'échelle mondiale et à la promotion d'un système commercial multilatéral réglementé et équitable et d'un système financier international stable. Ils avaient aussi appelé à une plus grande coopération internationale en matière fiscale afin de combattre la fraude fiscale et les flux financiers illicites;

j) De nombreux participants avaient souligné que le secteur privé pourrait être une importante source de financement du développement durable. Les politiques des pouvoirs publics devaient toutefois prévoir des mesures d'incitation appropriées pour promouvoir les investissements privés dans le développement durable. L'état de droit, la bonne gouvernance et l'existence d'institutions transparentes jouaient un rôle déterminant à cet égard. L'importance des partenariats public-privé fondés sur des politiques cohérentes à tous les niveaux et jouissant d'une marge de manœuvre suffisante avait été soulignée;

k) Au cours du débat sur le thème « Partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 », les participants ont souligné que le programme devrait être fondé sur un partenariat mondial renouvelé et renforcé en faveur du développement. Un tel partenariat devrait être accompagné de solides mécanismes de suivi et de responsabilisation;

l) On avait estimé que la troisième conférence internationale sur le financement du développement qui aurait lieu prochainement offrirait une excellente occasion de doter le nouveau partenariat mondial d'un cadre de financement global et complet;

m) De nombreux participants avaient insisté sur la nécessité d'améliorer d'urgence la gouvernance économique mondiale et la représentation des pays en développement dans les organes qui prenaient des décisions économiques;

n) Au cours du dialogue multipartite sur l'action à mener dans l'avenir, les participants étaient revenus sur plusieurs points abordés au cours des sessions précédentes et s'étaient concentrés sur l'action à mener à l'avenir. Ils avaient notamment proposé la création d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine, l'amélioration de la coopération internationale en matière fiscale pour combattre l'évasion fiscale et un plus grand recours aux droits de tirage spéciaux. Ils avaient souligné que le secteur privé pourrait réaliser des investissements à long terme dans des domaines essentiels pour le développement durable, mais ils avaient estimé aussi qu'il fallait disposer de cadres institutionnels solides et assurer la transparence dans les rapports entre les acteurs du secteur public et du secteur privé.

59. Le Président a indiqué que les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement étaient généralement bons, mais qu'il fallait faire bien plus. La communauté internationale devait à cette fin mobiliser des partenariats multipartites dynamiques pour réaliser ses objectifs communs, et surtout renforcer la coopération intergouvernementale. Le programme pour l'après-2015 devrait définir les éléments essentiels d'une telle collaboration. Le Président a exprimé l'espoir que toutes les parties continueraient d'apporter leur soutien et leur coopération afin de parvenir à établir un ambitieux programme de développement pour l'après-2015 qui permettrait à la communauté internationale d'assurer un développement durable pour tous.